

Du jardin au paysage Le façonnement des lieux de la villégiature et du tourisme au Québec

Gérard Beaudet

Volume 18, Number 1, Spring 1999

Les jardins du tourisme

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1072296ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1072296ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (print)
1923-2705 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Beaudet, G. (1999). Du jardin au paysage : le façonnement des lieux de la villégiature et du tourisme au Québec. *Téoros*, 18(1), 14–25.
<https://doi.org/10.7202/1072296ar>

DU JARDIN AU PAYSAGE

LE FAÇONNEMENT DES LIEUX DE LA VILLÉGIATURE ET DU TOURISME AU QUÉBEC

Gérard Beaudet

La nature n'est pas « représentée » en position rurale. En cette position, la nature est transformée. Elle y est détruite, convertie en richesse. En position urbaine, en revanche, la nature n'est pas transformée : elle manque, tout simplement. Elle n'est pas convertie en richesse, elle correspond à une valeur. C'est pourquoi, la « représentation » de la nature sera incarnée sous forme de parc, de jardin, d'espace vert, là où son manque a priori fera valoir la position la plus chère possible, en position urbaine (Ritchot, 1998 : 73).

On assiste, depuis quelques années, à un véritable engouement pour les jardins. Le phénomène n'est toutefois pas nouveau. Le jardin est un fait de civilisation aussi ancien que la ville (Mercier et Béthémont, 1998). Cette interprétation libre et sans cesse renouvelée sur le thème de la nature a toutefois connu une expansion spatiale considérable avec l'avènement de la banlieue pavillonnaire et de la villégiature bourgeoise au XIX^e siècle (Dubé, 1986 ; Gagnon-Pratte, 1980 ; Stilgoe, 1988).

Une seconde vague d'expansion s'est traduite, depuis deux décennies, par un élargissement conceptuel majeur. L'intérêt pour le paysage et l'affirmation d'une intention aménagiste ont conduit à suggérer que l'on puisse « jardiner » le territoire par grands pans. Cette idée n'est cependant pas totalement nouvelle, puisque le jardin anglais des manoirs de campagne s'ouvrait sur de vastes perspectives aménagées (Mitchell, 1990). Une pratique qu'avait anticipé, à la Renaissance, la villa vénitienne.

L'élargissement conceptuel n'est toutefois pas à porter au crédit de la seule intention aménagiste. La création, en 1981, du parc des Grands-Jardins dans Charlevoix

l'illustre. Dans ce cas, il s'agissait moins de traduire une volonté d'aménagement que d'affirmer le dépassement des horizons traditionnels de la conservation. Alors que le parc du XIX^e siècle consacrait les monuments de la nature, son pendant contemporain valorise une nature davantage appréciée pour ses processus écosystémiques.

Cet attrait pour les jardins a une dimension touristique certaine. Les grands parcs de chasse des domaines royaux ou de l'aristocratie terrienne, les jardins des monastères et des couvents, les parcs urbains et les cimetières-jardins romantiques, les jardins des villas bourgeoises des fronts de villégiature et d'urbanisation, de même que les jardins botaniques et les arboretums, attirent en effet leur lot de visiteurs et participent de la spécificité de nombreuses destinations touristiques.

Cela n'a pas toujours été le cas. Certes, les chroniques des pèlerins et des voyageurs au long cours, les relations des conquérants, des missionnaires et des émissaires royaux, de même que les descriptions topographiques, contiennent depuis toujours des références à des jardins. Mais ces écrits ne sont pas ceux de touristes. Pour

que le jardin devienne un attrait touristique, il fallait qu'il y ait des touristes. Or l'*homo touristicus* ne naît qu'au XVIII^e siècle (Boyer, 1990 et 1996 ; Laplante, 1996a et b). La transformation du jardin en attraction touristique est donc relativement récente. En revanche, le jardin accompagne depuis la plus haute antiquité le villégiateur dans toutes ses pérégrinations (Van Zuylen, 1997).

Le jardin n'est cependant qu'un des nombreux artifices d'une quête de nature qui, de l'espace clos des palais de l'Antiquité aux paysages contemporains, accompagne chacune des étapes du façonnement de l'établissement humain. Le survol proposé englobera aussi bien les jardins historiques que certains aménagements actuels qui reposent sur des effets de mémoire. Il traitera des grands espaces sauvages des parcs de conservation au XIX^e siècle, comme des campagnes patrimonialisées des trois dernières décennies. On y abordera les grands parcs et cimetières-jardins romantiques, aussi bien que les « beaux villages » du tourisme culturel d'aujourd'hui. Ce seront toutefois moins les attributs spécifiques de ces lieux qui nous intéresseront que leur fonction seconde.

Afin de comprendre le rôle des jardins et, par extension, du parc et du paysage dans la genèse des lieux de la villégiature, puis du tourisme, nous réaliserons d'abord un survol de l'évolution de ces formes d'aménagement au Québec, après quoi nous proposerons une interprétation de la fonction seconde — et à notre avis fondatrice — de ces aménagements. Nous montrerons que certains aménagements réalisent, *a posteriori*, un investissement de valeur dans les formes sensibles de l'espace,

tandis que d'autres traduisent plutôt une appréciation objective des ressources et des potentiels. La distribution des uns et des autres dans le Québec méridional définit un espace hétérogène. Cette hétérogénéité serait toutefois moins attribuable aux aménagements qui ont été successivement réalisés qu'à une catégorisation spatiale préalable en domaines dotés de valeurs anthropologiques différencierées. Cette valorisation définirait une géographie de positions qui contraindrait d'emblée les occupations et les aménagements.

DU JARDIN AU PAYSAGE : LA QUÊTE DE NATURE AU QUÉBEC

DE LA CONQUÊTE D'UNE NATURE HOSTILE...

Au moment des premières tentatives d'établissement permanent en Nouvelle-France, l'art des jardins est déjà fort ancien. L'Antiquité, le Moyen-Âge et la Renaissance ont légué un héritage abondant et fort diversifié, que le Classicisme est en voie d'assumer et d'enrichir. Le jardin signale les positions urbaines prestigieuses. Il nourrit et soigne le corps et l'âme dans les monastères disséminés dans la campagne. Il agrémentera les lieux d'évasion — châteaux de la Renaissance, villas de la bourgeoisie urbaine et vastes exploitations agricoles — préservés des soubresauts auxquels sont périodiquement soumis les établissements ruraux. Ce répertoire formel est à l'origine des premières créations de jardins dans la vallée du Saint-Laurent, au XVII^e siècle.

À cette époque, les jardins des communautés religieuses et des administrateurs de la colonie accaparent, dans les bourgs de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal, d'importantes superficies (Bégin, 1990 ; Stewart, 1987). Les jardins des Gouverneurs et du séminaire de Québec, des monastères des ursulines à Québec et à Trois-Rivières, de même que du vieux séminaire des Jésuites à Montréal, demeurent des témoins privilégiés de cette époque.

Malgré la précarité de l'établissement, les jardins ne sont pas confinés aux bourgs. Les sites de l'hôpital général et du Palais



de l'Intendant, à Québec, le séminaire des Jésuites dans le faubourg des RÉCOLLETS et le domaine du Fort de la montagne, à Montréal, de même que les métairies de la proche campagne, s'agrémentaient d'aménagements paysagers qui constituaient des îlots d'une nature réinventée au cœur d'une campagne autrement vouée à l'installation des censitaires et à la production agricole.

... À LA VALORISATION D'UNE NATURE GRANDIOSE

L'augmentation des densités d'occupation dans les bourgs a entraîné, au cours du XVIII^e siècle, la diminution de la superficie ou la disparition de plusieurs jardins. Cette densification contemporaine du développement des faubourgs a favorisé un mouvement d'évasion vers la proche campagne. Des membres de l'aristocratie militaire et de la bourgeoisie marchande

ont alors constitué de vastes domaines en prise sur certaines des vues les plus spectaculaires des environs de Québec et de Montréal. Mais cette quête de nature n'est pas à mettre au seul compte des inconvénients de plus en plus nombreux de la vie dans des petites villes débordantes d'activités, surpeuplées et ravagées par les épidémies.

Déjà, au lendemain de la Conquête, la seigneurie de la Malbaie avait été achetée par deux officiers britanniques, Malcolm Fraser et John Nairne. Fascinés par les paysages des environs de la rivière Malbaie, un décor leur rappelant leur Écosse natale, les deux seigneurs recevaient, dans le dernier tiers du siècle, de nombreux visiteurs appartenant à l'aristocratie britannique en poste dans la colonie (Dubé, 1986). Le mouvement d'évasion qui a caractérisé le XIX^e siècle n'aura pas tant été contraint par la dégradation des conditions de vie à la ville que voulu par des acteurs mobilisés par le paysage. Les

préoccupations hygiénistes auront surtout donné davantage d'ampleur au mouvement.

Certains des domaines du tournant du XVIII^e au XIX^e siècle comportaient des résidences et des aménagements hérités du Régime français ; on leur a toutefois rapidement préféré l'architecture palladienne et les jardins à l'anglaise (Gagnon-Pratte, 1980). Un peu partout dans l'aire seigneuriale, on a aménagé de tels jardins aux abords des manoirs reconstruits ou remodelés au goût du jour (Martin et Morisset, 1996).

Le mouvement pittoresque a ainsi rapidement gagné en popularité auprès de la bourgeoisie marchande, puis de la bourgeoisie industrielle et, à compter des années 1840, a engendré la multiplication des sites et des fronts de villégiature et d'urbanisation ainsi que la constitution des premières banlieues résidentielles — à Montréal la New Town et le Golden Square Mile (Bertol-Icart, 1993 ; Rémiillard et Merret, 1986). Si les jardins des villas et des grands ensembles conventuels construits à la campagne demeurent, pour l'essentiel, des espaces clos et protégés, il n'en est plus tout à fait ainsi dans la proche banlieue. Le jardin n'y constitue plus seulement une enclave, mais participe d'une invention paysagère. Les squares d'inspiration géorgienne et les plantations d'alignement sur rue se combinent désormais aux parterres des terraces et des town houses, aussi bien qu'à ceux des grandes résidences isolées, pour créer un nouvel espace collectif signalé par une abondante végétation. Les banlieues-jardins des années 1880-1920 — Westmount, Montréal-Ouest, Outremont et Mont-Royal à Montréal, Montcalm à Québec, le Vieux-Nord à Sherbrooke — et des quartiers des villes industrielles de la même période — Shawinigan, Grand-Mère, Témiscaming — se distinguaient par de tels aménagements (Fortier, 1996 ; Marsan, 1994 ; Mercier et Melançon, 1993).

Le statut public de ces aménagements sera toutefois encore plus manifeste dans le cas des cimetières-jardins et des grands parcs romantiques de la deuxième moitié du XIX^e siècle (Melançon, 1996). Si les seconds sont des lieux publics par destination, les premiers le sont devenus par l'attrait qu'ils ont exercé. C'est à ce titre qu'on les considère comme les premiers véritables parcs urbains. Cette entrée du jardin

dans le domaine public a coïncidé avec sa mise en tourisme. En effet, les guides destinés aux premiers touristes urbains signalent ces aménagements pittoresques dont se dotera chacune des grandes villes industrielles du Nord-Est américain (Geronimi, 1996). Les parcs du mont Royal et des plaines d'Abraham, ainsi que les cimetières-jardins de la Côte des Neiges et de Sillery comptaient au nombre de ces attractions.

La mise en tourisme des jardins n'a pas été confinée aux vastes réserves vertes de la proche campagne. Les stations de villégiature — La Malbaie/Pointe-au-Pic, Cacouna, Rivière-du-Loup, Kamouraska, Sainte-Pétronille, North Hatley, Magog, Knowlton, Hudson, etc. — sont en effet devenues, à compter de la fin du XIX^e siècle, les séjours d'une bourgeoisie découvrant les charmes de l'oisiveté et de la *dolce vita* dans les grands hôtels qui se multipliaient au fur et à mesure de la mise en service des navires de croisières et du déploiement du réseau ferroviaire. Les jardins, les parterres et les terrains de golf y constituaient de vastes compositions paysagères.

Ces mises en scène savantes n'épuisaient toutefois pas le répertoire des moyens mis en œuvre pour réaliser l'investissement de valeur à l'origine des appropriations menées tout au long du XIX^e et au début du XX^e siècles. La grande nature a en quelque sorte constitué le complément des

enclaves policées aménagées à même d'anciens terroirs agricoles. La création des premiers parcs nationaux et provinciaux, au dernier quart du XIX^e siècle, puis la multiplication des clubs de chasse et de pêche, ont réalisé à leur façon l'idéal romantique de la nature. Le mythe du coureur des bois était créé par une bourgeoisie dont les premiers représentants avaient parcouru le continent nord-américain à la fin du siècle précédent. De vastes pans de nature ont été soustraits à l'exploitation forestière et à la colonisation et soumis à des règles qui donnaient aux nantis accès à des ressources fauniques et halieutiques exceptionnelles. On ne se contentait toutefois pas d'exploiter la ressource, on la « gérait » de manière à ne pas l'épuiser. Ce régime a perduré jusqu'au tournant des années 1960 et 1970.

Contrairement au jardin à l'anglaise, qui est une transposition en sol d'Amérique d'un modèle déjà éprouvé en Grande Bretagne, le parc de conservation et les clubs de chasse et pêche ont constitué une forme originale de mise en valeur de la nature. Ils se distinguaient de l'expérience menée à Anticosti, de 1895 à 1926, par Henri Menier, qui a tenté d'y recréer l'équivalent du grand parc aristocratique de la noblesse européenne (Mac Kay, 1985 : 56-96), ou encore de celle du Montreal Hunt Club, dont les membres parcouraient la proche campagne montréalaise lors d'expéditions de chasse à courre.



L'INVENTION DE LA CAMPAGNE, LA DIFFUSION DE L'HORTICULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ITINÉRANT

Trois autres phénomènes ont eu une incidence déterminante sur la diffusion de l'idée de paysage champêtre et sur l'aménagement de lieux fréquentés par les touristes : l'établissement de gentlemen-farmers à la campagne, l'engouement pour l'horticulture ornementale et l'essor du tourisme itinérant.

Le phénomène du gentleman-farmer n'est pas nouveau. Dans l'Antiquité romaine, la villa *urbana* ou *suburbana* était un vaste domaine à la campagne détenu et exploité par un urbain. L'activité agricole y participait plus d'un genre de vie qu'elle ne répondait d'une stricte exigence alimentaire et économique. La formule sera reprise à la Renaissance, la Vénitie étant alors un des hauts lieux de la *villagiatura* (Brunon, 1997). Au Québec, les premières expériences du genre remonteraient au Régime français. Certains domaines seigneuriaux détenus par des ecclésiastiques auraient combiné les installations d'une production agricole répondant à une nécessité économique avec les commodités de séjours à la campagne.

Le modèle a inspiré certains seigneurs britanniques de la première heure, mais c'est à la Révolution industrielle que le phénomène a véritablement pris de l'ampleur. Il a consisté en une transposition d'un mouvement né en Angleterre à la fin du XVIII^e siècle. Férus de l'idée de progrès, des membres des bourgeoisies industrielle et marchande ont été attirés par les charmes d'une campagne qu'ils entendaient sortir de sa torpeur et remodeler en fonction d'un idéal champêtre. Ceux-ci se sont taillé de vastes propriétés où ils ont expérimenté de nouvelles pratiques culturelles et des formes d'élevages habituellement méconnues de la paysannerie. Mais le domaine du gentleman-farmer n'était pas qu'une exploitation agricole. Il était aménagé pour le plaisir des sens (Donadieu, 1999). Plantations d'alignement, vastes pâtures commandant des vues au loin, vergers et jardins d'apparat, imposants bâtiments dont la conception était souvent confiée à des architectes de renom et disposition des dépendances concourraient au pittoresque des lieux. Séjour à la campagne du sénateur Forget, le

domaine du Bois-de-la-Roche, à Senneville, en a constitué un exemple achevé (Gagnon-Pratte, 1987 : 70-81).

De tels établissements agricoles progressistes ont contribué, à l'instar des écoles d'agriculture et de certains monastères — la Trappe d'Oka et Saint-Benoît-du-Lac — à moderniser l'agriculture. Ils ont aussi favorisé la création de nouvelles campagnes dont les attributs répondaient davantage de la sensibilité urbaine du tournant du XIX^e au XX^e siècle; des campagnes dont on a redécouvert les charmes à compter des années 1980 et qui sont aujourd'hui le lieu de diverses expériences touristiques.

L'engouement pour l'horticulture ornementale a aussi été un phénomène urbain. Ce sont en effet les bourgeois des beaux quartiers qui ont lancé un mouvement qui n'a eu de cesse de s'amplifier depuis le milieu du XIX^e siècle. L'horticulture ornementale n'a toutefois pas été confinée aux serres ou aux parterres des grandes demeures. Elle s'est rapidement répandue dans les lieux de villégiature, les fermes modèles et jusque dans les villages où elle s'est implantée grâce aux bons soins de la petite bourgeoisie et du clergé (Deschênes, 1996). Plusieurs des aménagements paysagers du cœur des villages et des petites villes de province que l'on apprécie aujourd'hui constituent un héritage de la fin de cette période.

L'essor du tourisme itinérant a correspondu à l'arrivée des premières automobiles au début du XX^e siècle. Villégiateurs et visiteurs occasionnels pouvaient désormais parcourir la proche campagne à partir des principaux pôles touristiques et des grandes stations de villégiature. Cette campagne échappait encore, pour une bonne part, au monde moderne. La rusticité de l'habitat et la simplicité des genres de vie ont alors été idéalisés, au point où certains se sont inquiétés des menaces que faisaient peser les innovations qui apparaissaient là et là. La mise en œuvre d'enquêtes et d'inventaires ethnologiques, artistiques et architecturaux, la promotion, dans les guides touristiques, d'une image traditionnelle du terroir et l'adoption de mesures incitatives pour conserver vivantes les traditions ont constitué la réponse à ces menaces et favorisé la consécration d'une campagne mythique. La Gaspésie aura été, dans les années 1930, un des principaux laboratoires de cette invention de la ruralité

québécoise traditionnelle (Guérette et Hétu, 1995 ; Lapointe et Montpetit, 1998).

L'île d'Orléans, fréquentée depuis la fin du XIX^e siècle par la bourgeoisie de Québec et parcourue depuis quelques décennies par des artistes sensibles à ses charmes, a ainsi accédé, dans les années 1920, au statut de véritable archétype de la campagne laurentienne (Lessard, 1998). L'île est alors devenue, promotion touristique aidant, un lieu de pèlerinage identitaire pour les uns, un paradis de traditions exotiques vivantes pour les autres (Morisset, 1999). Les régions de Charlevoix et de la Côte-du-Sud ont aussi joué, chacune à sa manière, un tel rôle. Ces terroirs se distinguaient des campagnes des gentlemen-farmers en ce qu'elles n'ont pas tant été aménagées que folklorisées. On peut même suggérer qu'elles ont constitué, en la circonstance, des « jardins ethnologiques ».

La Grande Dépression et la Seconde Guerre mondiale ont correspondu à une éclipse de ces mouvements. Les Quatre Vents, le Jardin de Métis (Bégin, 1990 ; Cabot, 1987 ; Trépanier, 1987) et le Jardin botanique de Montréal (Deschênes, 1996) ont compté parmi les dernières grandes réalisations de cette période. L'idéal romantique de la nature devait céder la place à celui de l'égalité des citoyens et de l'équité normalisée en matière d'accès aux ressources et aux équipements.

LE MOUVEMENT FONCTIONNALISTE, L'ÉTAT-PROVIDENCE ET LA SATISFACTION DES BESOINS

Les grands parcs urbains de la seconde moitié du XIX^e siècle avaient été aménagés pour pallier aux inconvénients et aux misères de la vie dans les villes industrielles, alors en pleine croissance. Ces vastes espaces verts constituaient des oasis destinées, aux dires de leurs promoteurs et de leurs concepteurs, à améliorer la santé physique et morale des classes laborieuses (Schuyler, 1993). Les parcs du mont Royal et des plaines d'Abraham ont compté parmi les réalisations québécoises de premier plan qui répondaient de cette nécessité.

D'abord présenté comme un palliatif à un cadre de vie trop contraignant et trop

minéral, voire insalubre, l'espace vert a rapidement acquis le statut de nécessité. Le mouvement fonctionnaliste a même quantifié le « besoin naturel » auquel il répondait. Mais l'enclave de verdure s'est progressivement muée en un parc d'équipements et d'installations sportives dont chaque quartier et toute nouvelle banlieue devaient être munis. À Montréal, le parc Lafontaine réaménagé et le parc Jarry ont concrétisé la transition des parcs romantiques aux parcs d'équipements (Routaboule, 1990).

À compter des années 1950, ces parcs sont devenus la règle d'un urbanisme « normalisant » (de Laplante, 1990). Puis, dans les années 1970, le parc d'équipements est redevenu espace vert, simple esplanade gazonnée ponctuée çà et là de quelques plantations. Il traduisait plus souvent qu'autrement la ponction d'un maximum de 10 % des superficies des lotissements effectuée par les municipalités.

En dehors des villes, l'augmentation du temps-loisir, ainsi que la démocratisation des vacances annuelles et de la possession d'un véhicule automobile, ont conduit l'État-providence à multiplier, à compter des années 1950, les parcs de récréation à proximité des principaux bassins de population. Les parcs d'Oka, de la Côte-Sainte-Catherine, des Voltigeurs à Drummondville et de la Yamaska, pour ne nommer que ceux-là, ont réalisé cette mission de l'État dans le domaine du loisir de plein air. La distribution des équipements a bénéficié de l'amélioration du réseau routier et autoroutier dans les années 1960.

Dans ce contexte, le jardin était perçu comme un art d'une autre époque. Plusieurs jardins anciens ont même été détruits ou laissés à l'abandon. Le Québec des années 1950-1970 compte bien quelques créations dignes de mention. Mais, elles accompagnent rarement les nouveaux lieux du tourisme. En revanche, le jardin agrémente toujours les lieux de la villégiature élitaire ; les compositions n'ont toutefois habituellement plus l'envergure de celles de la période précédente. Quant à la banlieue pavillonnaire, pourtant assimilée à un certain idéal vert, elle est alors passablement dépouillée.

Cette période a également été caractérisée par la multiplication de la villégiature populaire. Le mouvement avait été initié

dès les années 1920. Il a toutefois véritablement connu son envol avec la prospérité d'après-guerre. Ces modestes séjours à la campagne, au contraire de la villégiature bourgeoise, s'accompagnaient en règle générale du cadre ambiant : terres en culture dans la proche périphérie des agglomérations, friche agricole ou frange forestière érodée au pourtour des petits lacs des Laurentides et des Cantons-de-l'Est. Quelques fleurs disséminées sur le parterre constituaient alors l'ordinaire d'aménagements qu'agrémentaient parfois personnages et animaux miniatures.

LA RIPOSTE POSTMODERNE

Un changement d'attitude s'est graduellement fait jour à compter des années 1970. L'invention du plein air y a été pour beaucoup. En ce domaine, comme en matière de patrimoine ou d'environnement, on a assisté à la revanche de l'ordinaire, du local et du quotidien.

En moins de trente ans, l'horticulture ornementale est passée d'une préoccupation d'initiés à un des passe-temps les plus populaires. Le programme « Villes et Villages fleuris », créé il y a maintenant plus de quarante ans, a donné ses lettres de noblesse au verdissement des lieux de la quotidienneté. Les floralies et les autres expositions du genre connaissent depuis plusieurs années un franc succès. Les jardins communautaires se sont multipliés au gré de la réappropriation des friches urbaines. Aucun centre d'interprétation patrimoniale digne de mention ne semble désormais pouvoir se passer de son jardin ou de son aménagement paysager, y compris les lieux industriels où une telle pratique est souvent incongrue.

Un peu partout, des jardins historiques sont restaurés. De nombreux jardins anciens sont ouverts au public et constituent des attractions touristiques significatives. L'aménagement de jardins thématiques a redonné un second souffle au jardin botanique de Montréal. Des végétaux sont également mis à contribution aux fins de la mise en valeur de lieux patrimoniaux : jardin du Centre canadien d'architecture, aménagements de la chaussée des moulins à l'Île-de-la-Visitation. Les réalisations se réclament parfois d'un urbanisme végétal (Noppen et Morisset, 1998).

À l'extrême « naturalisante » du spectre des préoccupations pour le vert, ce mouvement s'est traduit par la valorisation de milieux jusqu'alors ignorés. C'est ainsi que les marécages ont progressivement cessé d'être assimilés à des espaces malsains pour devenir des lieux fragiles dotés de grands potentiels. On s'est même mis à les fréquenter ! À l'autre extrémité du spectre, la campagne patrimonialisée et les beaux villages participent également de cette quête de nature. La demande de conservation oppose ces campagnes et ces villages idéalisés — en harmonie avec la nature — aux lieux de la production agricole industrialisée et du tourisme de masse inféodé au modèle Disney. Les uns et les autres ont ainsi fait leur entrée dans le champ du tourisme.

Ces espaces redécouverts à la faveur de la contestation des pratiques aménagistes des années 1960 et 1970 ont constitué le matériau de la création des parcs-nature de la Communauté urbaine de Montréal. À Québec, le réaménagement du domaine Maizerets, malgré des contraintes environnementales importantes, témoigne également de cette reconquête d'espaces oubliés ; le parc n'est toutefois pas confiné à la proche banlieue. Dans le cas du Parc national de l'Archipel et du réseau vert métropolitain, on a tenté de les étendre à l'agglomération montréalaise dans son ensemble. L'objectif était simple : rompre avec le modèle traditionnel du parc-enclave et faire des espaces bleus et verts disponibles (y compris les friches industrielles et institutionnelles et les emprises de toutes sortes) un réseau continu d'espaces qui permettrait de réaliser la reconquête de la ville et la requalification de ses vieux quartiers (Décarie, 1985 et 1987). Jusqu'à maintenant, le projet a toutefois été victime de son caractère ambitieux et de la persistance des modèles d'aménagement des années 1970.

Cette réaction contre certaines des expressions de la modernité s'est également attaquée à un autre morceau de taille : le paysage. Les années 1990 ont en effet été celles d'une requête paysagère. L'étude visant l'intégration des boisés résiduels — les îlettes — dans la trame d'une proche banlieue montréalaise (Poullaouec-Gonidec, 1996), la tenue en 1996 des États généraux du paysage québécois (Belgue, 1998), la demande de classement de la vallée du Saint-Laurent en aval de Trois-Rivières comme paysage identitaire, de

même que la multiplication des initiatives destinées à consacrer les attributs sensibles des lieux de villégiature et de tourisme (Bourget, 1998 ; Lanctôt et Danse-reau, 1998 ; Le Calvez, 1998), constituent quelques-unes des manifestations d'une transformation profonde des préoccupations et des attentes. Même les parcs linéaires aménagés dans des emprises infrastructurelles abandonnées convient les usagers à une véritable découverte paysagère (Cazelais, 1996).

Le tourisme contemporain est aussi caractérisé par un tel éclatement. Il se présente désormais sous une forme plurielle : tourisme urbain, vert, patrimonial, agricole, rural, écotourisme, etc. À ce titre, il se nourrit diversement de l'ensemble de cet héritage dont nous avons proposé un survol. Certaines formes sont davantage prisées que d'autres. Les jardins historiques, les campagnes patrimonialisées, les « beaux villages » et les espaces de grande nature ont présentement la cote. Mais avant d'être des produits touristiques, le jardin, le parc et le paysage expriment une valorisation de l'espace qui appelle en quelque sorte un aménagement. Les lieux ainsi valorisés ne présentent pas, de prime abord, les caractéristiques que nous apprécions aujourd'hui; celles-ci sont produites, même dans le cas des grands parcs de conservation qui ne peuvent être simplement assimilés aux écosystèmes qu'ils abritent puisque, ainsi que le soutient B. Lassus,

il n'est [...] pas nécessaire, pour qu'il y ait intervention paysagère, qu'il y ait transformation physique. De ce point de vue, l'intervention minimale, c'est apporter d'autres dimensions sensibles au déjà-là (1994 : 92).

Cette quête de nature s'est exprimée dans des réalisations qui révèlent des changements notables de sensibilité. L'engouement actuel pour les paysages aurait été incompréhensible pour un Européen remontant le Saint-Laurent au XVII^e siècle. La transformation des formes sensibles au gré de l'occupation du territoire y est peut-être pour quelque chose. Mais nous allons montrer que c'est fondamentalement le regard qui s'est modifié. Le paysage n'a pas tant été vu que créé de toutes pièces par le regard. Attardons-nous à cette transformation.

DU JARDIN AU PAYSAGE : LES QUATRE TEMPS DU REGARD

Aux temps de Cartier et de Champlain, la nature laurentienne est perçue comme hostile. Au mieux y décelait-on certains lieux susceptibles d'abriter un établissement et de fournir quelques ressources. Non pas qu'on était incapable d'une saisie esthétique des formes sensibles, mais rares étaient celles qui rejoignaient les sensibilités renaissante puis classique. Ce regard a persisté jusqu'à la fin du XVIII^e siècle (Martin, 1996 : 15-21).

Cette attitude était caractéristique d'un Absolutisme qui disposait des valeurs et commandait les modalités de leur expression. C'est ce que nous nommons le décret de valeur. Le Romantisme a constitué, en la circonstance, un mouvement insurrectionnel qui a conduit un acteur collectif à contester l'emprise des autorités traditionnelles sur les valeurs, qui ont été investies dans les saillances du monde sensible. Cette insurrection s'est produite aux lendemains des épisodes révolutionnaires : la guerre de Sept ans et la guerre d'Indépendance américaine. Le Romantisme a alors balayé l'ensemble du continent, réactualisant l'œuvre de la Renaissance qui avait entamé l'unité transcendante de la chrétienté européenne. Le XX^e siècle a cependant rétabli l'emprise de la transcendance en prenant appui sur le fordisme et l'État-providence. Cette dernière forme de transcendance a été contestée, à compter des années 1960. La contestation s'est exprimée, cette fois, dans la postmodernité (Beaudet, 1999). Réinterprétons à la lumière de ce découpage le survol proposé en première partie de l'article.

Premier temps : jusqu'au dernier tiers du XVIII^e siècle, on peut difficilement parler de paysage lorsqu'il est question des vastes étendues sauvages du continent. Les descriptions des explorateurs et des voyageurs ne laissent aucun doute là-dessus. La nature nord-américaine au mieux les laisse indifférents, au pire leur est hostile. Partout où des établissements ruraux permanents se construisent, la nature est détruite et soumise aux impératifs de la production. Le parcellaire seigneurial organise l'occupation. L'intention paysagère n'est pas à l'ordre du jour de la production des terroirs laurentiens. Les seules compositions perçues comme des paysages

sont les formes de rassemblement urbain, dominées par les clochers, et dont une partie importante des superficies *intra muros* est allouée aux jardins formels. L'Académisme façonne aussi bien le regard que les lieux du pouvoir ; la raison organise l'établissement rural.

Deuxième temps : la révolution bourgeoise, consécutive à la Conquête, s'accompagne d'une transformation substantielle du regard. La contestation de l'ordre ancien interrompt le cours du décret de valeur. L'acteur bourgeois investit les formes saillantes de l'œkoumène de valeurs anthropologiques. La création de la montagne et de la mer, la valorisation de la nature régénératrice, la consécration des monuments de la nature — les parcs nationaux et provinciaux — la conservation du patrimoine urbain — le Vieux-Québec de Lord Dufferin — et l'aménagement des premiers grands espaces verts publics affirment avec panache cet investissement de valeur.

Les villégiatures bourgeoises de la proche campagne et des lointaines positions sont créées dans le sillage de ce mouvement. Ces créations s'alimentent aux modèles transposés en sol américain par l'aristocratie coloniale en voie d'être déclassée. Quant aux clubs de chasse et pêche, ils réalisent sur un mode original cet investissement. Produit de la seconde moitié du XIX^e siècle, le tourisme *fashionable* est porté par des trajectoires longues lancées à partir des grandes villes industrielles du nord-est du continent. Il se nourrit de ces créations paysagères.

Troisième temps : à compter des premières décennies du XX^e siècle, le regard porté sur l'œkoumène est à nouveau instrumentalisé. Ce mouvement est à porter au compte de la raison, dont les Lumières ont été les lointaines instigatrices et dont la science et la technique sont l'instrument. Le territoire est ausculté pour les ressources naturelles qu'il recèle et en fonction de ses potentiels productifs. Les territoires fragiles sont protégés par décret. L'État-providence réalise cet idéal de la rationalité instrumentale avec des succès divers au Québec comme ailleurs en Occident.

En matière de tourisme et de villégiature, les initiatives prises dès les années 1930 élargissent l'accès au territoire — par l'amélioration du réseau routier — puis, à compter du milieu des années 1940,

multiplient les équipements. La présence de plans d'eau, la qualité des ressources fauniques et la proximité relative des bassins de clientèles intérieures ou étrangères constituent des facteurs de localisation déterminants. Quant aux aménagements, ils répondent à un ensemble de normes de plus en plus sophistiquées. On multiplie les installations de plein air pour répondre aux besoins d'une société du loisir en plein essor.

Quatrième temps : les dernières années sont caractérisées, d'une part, par le ralentissement des investissements publics, par la cession d'équipements à des autorités régionales ou locales, voire par la dégradation ou la fermeture de certaines installations et, d'autre part, par la prolifération des initiatives de collectivités locales ou d'organismes du milieu. Le jardin, l'horticulture et le paysage retrouvent droit de cité. La campagne et les villages patrimonialisés sont désormais des paysages à part entière, au même titre que les hauts lieux de la villégiature bourgeoise, dont plusieurs retrouvent du panache. L'établissement est de nouveau ciblé pour ses qualités sensibles plutôt que pour ses seuls potentiels exploitables. Le Québec rural, qui résiste aux dictats d'un productivisme agricole qui condamne les régions moins bien nanties au dépeuplement, en est l'illustration (Bouchard, 1997 ; Vachon, 1991). Le paysage y mobilise des acteurs en quête d'enracinement.

Cette réinterprétation en quatre temps montre une alternance de mises en valeur réalisées tantôt sous le signe du décret de valeur, tantôt sous celui d'investissements dans les formes sensibles de l'établissement. Cette alternance caractérise les vastes mouvements qui ont balayé, à compter de la Renaissance, les sphères du patrimoine, du paysage et du tourisme (Beaudet, 1999).

Il est notoire que cette alternance a engendré des aménagements passablement différents. Mais les différences tiennent-elles aux seuls caractères visibles des formes concrètes ? Nous ne le croyons pas. Nous proposons plutôt qu'elles sont plus fondamentales, plus profondes. Elles relèveraient d'une catégorisation fondatrice de l'espace, qui précéderait et contraindrait en quelque sorte la réalisation des aménagements concrets (Beaudet et Gagnon, 1999).

INVESTISSEMENT DE VALEUR ET PRODUCTION D'UN ESPACE HÉTÉROGÈNE

Nous avons déjà souligné qu'au XVII^e et au XVIII^e siècles, rares étaient les formes sensibles du Nouveau Monde qui trouvaient grâce aux yeux des explorateurs et des fondateurs. Le promontoire de Québec aura été du nombre des exceptions. On l'aurait ciblé moins pour ses potentiels stratégiques défensifs que pour les mises en scène qu'il autorisait ; même les fortifications décidées par Frontenac auront visé, en la circonstance, autant à symboliser l'urbanité du lieu qu'à protéger l'établissement (Noppen et Morisset, 1998b). Cet investissement de valeur s'est concrétisé par un aménagement conforme aux canons du Classicisme. Le plan général, l'architecture des ensembles institutionnels et les grands jardins formels exprimaient, à leur manière, cette urbanité¹. Ailleurs, la nature était asservie, c'est-à-dire détruite pour subsister et créer de la richesse.

À compter de la fin du XVIII^e siècle, la relation à l'œcumène a procédé, en raison de la contestation des formes traditionnelles d'autorité conduite au nom de la révolution bourgeoise, d'un investissement de valeurs anthropologiques dans des saillances du monde sensible jusqu'alors ignorées (Desmarais, 1998b : 93-94).

Cet investissement a fondé l'émergence de domaines attractifs ciblés par des trajectoires d'appropriation à des fins de villégiature. La région de la Malbaie, dans Charlevoix, a été un des premiers terrains d'une telle appropriation (Dubé, 1986 ; Gagnon, 1998). Le mouvement s'est rapidement étendu à plusieurs régions du Québec, qui était ainsi intégré dans un vaste ensemble d'échelle sous-continentale (Beaudet et Gagnon, 1999).

L'appropriation de ces positions par un acteur individuel ou collectif a été consécutive à une catégorisation de l'espace en domaines qualitativement différenciés. Les aménagements concrets — en l'occurrence les jardins et les autres aménagements paysagers caractéristiques de la sensibilité romantique — ont en quelque sorte réalisé cet investissement de valeur, mais c'est la position qui a d'emblée été valorisée. Les aménagements ont ajouté, *a posteriori*, à la valeur du lieu ; ils ne l'ont pas produite.

Les artistes et les écrivains ont joué un rôle clé dans cette découverte des formes saillantes du Nouveau Monde². Ils ont en quelque sorte révélé la géographie émergente de la sensibilité romantique. Ils ont initié et diffusé une artialisation *in situ* (Roger, 1997), c'est-à-dire cette transformation par le regard de ce qui était jusqu'alors simplement vu, en véritable paysage. C'est ainsi qu'ont été littéralement — ou plus justement littérairement et picturalement — construites les grandes étendues de la sauvagerie nord-américaine, la nature régénératrice des régions de collines et de lacs, la campagne et les premières banlieues-jardins. Le Québec s'est ainsi inscrit dans un vaste mouvement qui a balayé l'Occident à compter de la fin du XVIII^e siècle, créant la montagne et la mer, réinventant la campagne (Briffaud, 1995 ; Luginbühl, 1995 ; Mitchell, 1990). Une fois cette transformation par le regard opérée, l'artialisation *in situ* (Roger, 1997) a transformé ces lieux en fonction de l'idéal bourgeois du temps.

La villégiature romantique des positions éloignées des grandes villes en est l'illustration. Cette villégiature s'est développée dans des terroirs auparavant créés par la destruction de la nature originelle. Il s'agissait le plus souvent de plages défrichées offrant un point de vue privilégié sur un plan d'eau, en l'occurrence l'estuaire du Saint-Laurent ou un grand lac des Laurentides ou des Appalaches. Ces portions de terroirs ciblés par la bourgeoisie étaient d'abord vidées de leurs occupants d'origine, puis soumises à de nouveaux modes d'occupation régulés par divers interdits ou limitations, par exemple des mises en réserve totales (création d'un parc national) ou partielles (disposition stratégique de boisés préservés, de terrains de golf, etc.).

Les jardins, tout comme les vastes parterres et les terrains de golf, ont en quelque sorte consacré le vide. Ils ont contribué à sa qualification, l'ont magnifié et dissimulé tout à la fois. Ils en ont augmenté la valeur, notamment en créant de la rareté, en même temps qu'ils en ont défini les modalités d'accès et en ont contraint l'occupation. La concentration des jardins et d'aménagements paysagers a créé, en retour, un paysage, tout comme la sauvegarde et la recomposition des ouvrages fortifiés du Vieux-Québec ont contribué à construire un paysage urbain au demeurant déjà patrimonialisé, ou encore comme la distribution des formes prestigieuses au



pourtour du mont Royal a produit un des paysages urbains les plus significatifs de la période victorienne. Nous valorisons aujourd’hui ces paysages, au point de reconfirmer la consécration primitive : instauration d’une réserve de la biosphère dans Charlevoix, inscription du Vieux-Québec sur la liste du patrimoine mondial, constitution de North Hatley et du mont Royal en sites du patrimoine, etc.

L'ÉTAT-PROVIDENCE ET LE PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE

À compter des années 1920, on assiste à un retour en force du décret de valeur. L’expérience de la Tennessee Valley Authority, menée dans le cadre du New Deal de Roosevelt, aura été une des réalisations phares de cette prise en charge de la disposition des valeurs par l’État-providence. Le terrain avait cependant été préparé dès la fin du XIX^e siècle, ici comme aux États-Unis, par la réalisation des premiers grands inventaires territoriaux destinés à mieux connaître la diversité et l’étendue des ressources naturelles. À partir de ce moment, les relations à l’espace ont davantage relevé d’une rationalité instrumentale. Les formes sensibles ont moins été investies de valeurs anthropologiques qu’appréciées en tant que ressource. Au Québec, l’expérience du Bureau d’aménagement de l’Est du Québec a incarné, dans les années 1960, ce changement de paradigme, mais la mise en valeur du bassin versant du Saint-Maurice, à des fins hydroélectriques et industrielles, avait précédé d’au moins deux décennies l’expérience américaine de la Tennessee Valley Authority.

Dans ce contexte, l’attractivité des lieux du tourisme, organisés par l’État ou par des

promoteurs bénéficiant de son support, dépendra dorénavant quasi exclusivement des aménagements réalisés en accord avec les potentiels « objectifs » du territoire. La catégorisation spatiale ainsi engendrée relèvera moins d’une appropriation que d’une occupation de surface.

Cela s’est traduit par la multiplication des équipements et des installations un peu partout sur le territoire québécois. Il suffit dorénavant d’une ressource — plan d’eau, boisé, colline présentant une dénivellation minimale, etc.—, d’un marché urbain de proximité ou d’un lien favorable avec un corridor touristique pour justifier l’aménagement d’un parc régional, d’une base de plein air, d’un centre de ski ou d’un terrain de camping. Le tout est soigneusement normé et normalisé de manière à assurer une certaine équité dans la distribution et le calibrage des aménagements. Dans ce contexte, un terrain de golf, un jardin historique ou un boisé périurbain signalent moins un investissement de valeur dans des formes sensibles de l’établissement et une « prise de position » qu’une mise en valeur rationnelle d’une ressource ou la proximité d’un marché. L’adoption, dans les années 1980, de plans de développement par l’ensemble des associations touristiques régionales aura été le chant du cygne de la mise en tourisme tous azimuts du Québec. Ces plans reconduisaient une approche indifférente à toute structuration du territoire ne relevant pas d’une conception strictement fonctionnelle et économique de l’organisation de l’établissement. Et déjà les ratés étaient nombreux.

Les deux dernières décennies ont en effet été celles d’un abandon graduel d’équipements de loisir de plein air aménagés à grands frais dans les années 1960. Les parcs de Côte-Sainte-Catherine, aux portes

de Montréal, et des Voltigeurs, à Drummondville, ont ainsi été victimes d’un désengagement de l’État. Cédés à des collectivités locales, l’un et l’autre ne sont plus que l’ombre de ce qu’ils étaient au moment de leur inauguration. Malgré l’importance des investissements consentis dans les années 1980, plusieurs équipements touristiques, un peu partout au Québec, sont aux prises avec de sérieuses difficultés qui ne peuvent être simplement imputées à la conjoncture économique.

LA RÉSURGENCE DE LA DIMENSION SENSIBLE DE LA RELATION À L’ÉTABLISSEMENT

La contestation, à compter de la fin des années 1960, du capitalisme avancé et de l’État-providence, a entraîné une panne du décret de valeur. Le discours expert, qui incarnait depuis la fin du XIX^e siècle une forme de transcendance, n’arrivait plus à convaincre une part croissante des sujets du bien-fondé des choix des administrations publiques. La mondialisation et le néolibéralisme ont par ailleurs sapé l’autorité de l’État-providence en assujettissant l’ensemble des décisions concernant l’avenir des collectivités territoriales aux lois prétendues implacables de l’économie de marché. Un mouvement de résistance s’est progressivement constitué. Il s’est exprimé dans ce que nous avons nommé la riposte postmoderne.

Depuis les années 1970, un peu comme ce fut le cas au XIX^e siècle, on oppose à l’approche instrumentalisée du territoire une sensibilité parfois exacerbée à l’égard des formes sensibles de l’établissement. Partout, des revendications et des initiatives originales appuient la survie des collectivités locales mises au ban de l’économie de marché, valorisent des paysages d’encracinement, contestent une exploitation excessive des ressources, patrimonialisent un terroir, sacrifient un panorama.

Le blocage, en 1973, du projet de centrale hydroélectrique à réserve pompée sur la Jacques-Cartier a littéralement inauguré l’épopée environnementale au Québec. L’existence avérée d’un potentiel ne suffira désormais plus à justifier son aménagement. D’autres considérations, qui échappent à la raison instrumentale, seront dorénavant invoquées pour contrer les initiatives des ministères et des organismes équipeurs. L’obligation faite à Hydro-

Québec, il y a quelques années, de réaliser une traversée sous-fluviale entre Portneuf et Lotbinière et, plus récemment, la victoire partielle des résidants du Val Saint-François, toujours contre la Société d'État, ont témoigné de cette confrontation d'une raison instrumentale et d'une sensibilité investissant de valeurs des formes saillantes de l'œkoumène. Ce ne sont pas là des exceptions.

Toutes les revendications et les initiatives menées sous couvert de la contestation de la raison instrumentale n'ont cependant pas été couronnées de succès, loin s'en faut. La distribution spatiale des réussites et des échecs est même très inégale. Cette hétérogénéité n'est pas sans rappeler celle qui caractérisait la répartition des aménagements prestigieux et des mises en réserve du XIX^e et du début du XX^e siècles. Il semble aller de soi qu'il faille attribuer cette distribution à des contraintes géographiques ou économiques. Nous prétendons qu'elle répond davantage d'une structuration profonde de l'espace dont rend compte le modèle d'espace hétérogène proposé par la géographie structurale.

UN MODÈLE D'ESPACE HÉTÉROGÈNE

Le modèle d'espace hétérogène auquel nous référons s'arrime à la théorie du parcours morphogénétique de l'établissement humain reconstitué par Gaëtan Desmarais (1992). Ce parcours décline les instances de médiation par lesquelles les espaces naturels sont transformés en espaces culturels. Les investissements de valeurs anthropologiques dans les formes sensibles de l'œkoumène définiraient certaines positions privilégiées en tant qu'attracteurs susceptibles de déclencher des trajectoires³ d'appropriation. En d'autres termes, l'espace géographique serait une structure objective de formes abstraites différencier et investies de valeurs positionnelles. Les établissements — par exemple les aires de villégiature, les campagnes patrimonialisées, les espaces de grande nature — ne seraient donc pas produits par la projection de valeurs sur un substrat spatial isotrope, ou par l'insertion de ces valeurs dans des structures sociales ou économiques. Ils procéderaient plutôt de la saisie esthétique de préoccupations affectives investies dans des lieux privilégiés qui agissent comme at-

tracteurs. Certaines positions jouent un rôle fondamental : ce sont les « vacuums ».

Le vacuum est une forme creuse, abstraite et investie de préoccupations. Elle agit comme si elle était intrinsèquement signifiante. Chaque vacuum structure un œkoumène et compose avec celui-ci un espace hétérogène *a priori*. Frappé d'un interdit d'occupation permanente, le vacuum est répulsif. Les sujets sont donc contraints de se disperser dans l'espace environnant. Mais le vacuum est simultanément attractif. Il mobilise les sujets qui rivalisent entre eux pour s'y conjoindre. En d'autres termes, le vacuum attire les acteurs d'un espace donné pour aussitôt les repousser tout autour. Cette dynamique est à la source des conflits de trajectoires. Cette structuration morphologique organise une géographie de formes dotées de valeurs positionnelles. La catégorisation spatiale qui en procède constraint la distribution et la performance des aménagements concrets (Desmarais, 1998a et 1992 ; Ritchot, 1985).

Dans la vallée du Saint-Laurent, de même que dans les massifs laurentiens et appalachiens limitrophes, des vacuums ont été créés par un vidage de certaines positions déjà occupées ou par une mise en réserve de parties des territoires-ressources. Ces appropriations foncières ont institué des formes creuses et attractives qui ont été totalement ou sélectivement interdites d'occupation. Ces vacuums ont mobilisé les acteurs — en l'occurrence la bourgeoisie industrielle — qui désiraient s'y conjoindre.

Le mont Royal et le promontoire de Québec, les lacs Memphrémagog et Massawippi, les monts Tremblant et Orford, le lac des Deux Montagnes et l'Outaouais dans le secteur de Montebello, de même que l'estuaire du Saint-Laurent (régions de Charlevoix et du Bas-du-fleuve) ont ainsi été constitués en vacuums à compter de la fin du XVIII^e siècle, dans le cadre d'un vaste mouvement d'investissement de valeurs dans les saillances géographiques se réclamant de la sensibilité romantique. L'aménagement des parcs et des cimetières-jardins du mont Royal, la construction de la Citadelle de Québec, l'aménagement du parc des Champs-de bataille et des cimetières de Sillery, de même que la création des parcs du mont Tremblant et du mont Orford, ont en quelque sorte signifié ces mises en réserve (Beaudet et Gagnon, 1999 ; Desmarais et

Ritchot, 1998 ; Guay, 1989 ; Melançon, 1993 ; Mercier et Melançon, 1993 ; Pelletier et coll., 1984 ; Ritchot, 1989). Ces vacuums ont été ciblés par des trajectoires d'appropriation. La construction des villas et des hôtels et l'aménagement des jardins et des terrains de golf ont alors réalisé cet investissement de valeur en positions plus ou moins éloignées des grandes places urbaines. C'est ainsi qu'ont été créées les grandes stations de villégiature du Québec méridional. À plus courtes distances de Montréal et de Québec, les vacuums ont articulé, en deuxième moitié du XIX^e siècle et dans les premières décennies du XX^e, les banlieues-jardins. D'autres positions investies de valeur à cette époque ont également été ciblées : les domaines du séminaire de Québec au Cap Tourmente (le château Bellevue) et Joly-De Lotbinière, ainsi que plusieurs autres domaines seigneuriaux réinvestis durant cette période, ou encore les propriétés des gentlemen-farmers. Ces dernières sont toutefois demeurées des enclaves relativement isolées par rapport aux grandes stations de villégiature. Cette morphogenèse a progressivement trouvé les vastes espaces de dispersion rurale de positions urbaines⁴ engendrées par des appropriations foncières parfois étayées par des mises en réserve formelles réalisées par l'État.

En revanche, plusieurs des sites aménagés par l'État et par des promoteurs à compter des années 1920, aux fins de réaliser un programme d'équipements touristiques, n'ont pas été préalablement investis de valeurs anthropologiques. Ceux-ci étaient plutôt appréciés en tant que ressource et en fonction de leur potentiel d'aménagement. Ces sites ont rarement suscité des trajectoires d'appropriation. En conséquence, ils constituent souvent des isolats soumis aux contraintes des occupations voisines (proximité d'aires de production agricole industrialisée, de lieux d'extraction ou d'exploitation forestière, de lignes de transport d'énergie, etc.). Et quand il y a appropriation, c'est souvent sous la forme de villégiatures modestes (petits chalets ou maisons mobiles). Ces réalisations ne reposent pas sur un « déjà là » — c'est-à-dire sur un investissement de valeur « primal » —, il suffit d'une intensification des nuisances générées par les activités du voisinage, d'une reconfiguration de la demande ou d'un désengagement de l'État, pour que la position soit délaissée. C'est que, dans ces cas, la valeur du lieu est essentiellement produite

par son aménagement ; elle est superficielle.

La distinction qui vient d'être esquissée entre les valorisations qui ont engendré la villégiature élitaire et celles qui ont produit l'espace du tourisme de masse permet d'éclairer les mouvements qui balaiant le Québec depuis trois ou quatre décennies. D'une part, il est manifeste que les grandes stations de villégiature conservent leur attractivité. On y a multiplié, ces dernières années, les mesures de protection et les investissements y sont parfois colossaux (Boileau, 1999 ; Titley, 1996 ; Turenne, 1997 ; Vastel, 1999). Pointe-au-Pic, le mont Tremblant, Montebello, le lac Memphrémagog et les environs du mont Orford illustrent avec éloquence cette « reconquête ».

Pendant ce temps, ici comme ailleurs en Amérique du Nord ou en Europe, les campagnes patrimonialisées font aussi l'objet de mises en réserves qui consacrent des vacuums et mobilisent les acteurs (Donadieu, 1997 et 1999 ; Donadieu et Fleury, 1997). L'île d'Orléans est la plus ancienne de toutes et certainement la plus connue. Mais le mouvement gagne du terrain, notamment dans les piedmonts appalachiens. Les appropriations accompagnées de restrictions d'occupation y rendent souvent compte des succès rencontrés.

De nos jours, ces appropriations adoptent la formule des fiducies foncières. De telles fiducies sont à l'origine de la protection d'un versant boisé à Sainte-Adèle, dans les Laurentides, de la préservation du mont Pinacle, à Frelighsburg, de la mise en œuvre d'un projet de fermes forestières à Bolton et de la protection d'un milieu humide en bordure du lac Memphrémagog, ou encore de la réalisation du parc éclaté de Sutton (Domon et coll., 1999 ; Lanctôt et Dansereau, 1998). Ces mises en réserve se révèlent en quelque sorte le pendant des parcs de conservation du XIX^e siècle. Le mode de mise en valeur — l'artificialisation *in situ* — est ici secondaire. C'est le ciblage des formes sensibles des positions qui importe. On parvient ainsi à consacrer certaines formes saillantes, à articuler des trajectoires d'appropriation et à refouler les occupations et les activités susceptibles de contredire la valeur de la position.

Des espaces plus difficiles à mettre en réserve sont aussi ciblés. Jusqu'aux années

1980, quelques rares villages avaient été constitués en paysage à la faveur d'une mise en patrimoine ou en tourisme. On les trouvait essentiellement dans la vallée du Saint-Laurent et dans les Laurentides du Nord de Montréal. Un véritable engouement pour les villages s'est toutefois affirmé au cours des dernières années. La multiplication des évaluations patrimoniales et des adhésions aux programmes « Rues principales » et « Villes et villages fleuris », de même que l'accroissement du nombre des petites auberges villageoises et des « couette et café », en témoignent. Les résultats des initiatives lancées dans le contexte de cet élargissement sont très variables. En beaucoup d'endroits, on parvient difficilement à contrer les pratiques et les usages qui compromettent l'intégrité des lieux. Le phénomène s'apparente à la dissémination des équipements et des aménagements touristiques sur le territoire québécois entre les années 1950 et 1980. Des villages sont identifiés principalement pour leurs attributs « objectifs ». Ils sont l'objet d'interventions diverses qui ne réalisent pas toujours un investissement de valeur préalable. On reste à la surface des choses.

En revanche, un mouvement récent semble davantage privilégier le village comme forme vide — c'est-à-dire comme forme abstraite — investie de significations, comme archétype d'un idéal champêtre (Lachance et coll., 1997 ; Laframboise, 1996). La création de l'Association des beaux Villages donne vie à ce mouvement. De toute évidence, il s'agit moins de préserver des formes-témoins exceptionnelles que de créer des espaces attractifs — des vacuums — au cœur de campagnes en voie de patrimonialisation. Pas étonnant, dans ces circonstances, que la plupart des villages identifiés aient été fortement marqués par des interventions paysagères caractéristiques de la sensibilité bourgeoise de la fin du XIX^e siècle et qu'ils se trouvent au cœur de campagnes fortement valorisées par les villégiateurs et les touristes. Par contre, aucun de ces villages ne s'inscrit dans ce qui constitue l'ordinaire des terroirs agricoles productivistes. Les « beaux villages » constitueraient en quelque sorte le pendant des milieux naturels sensibles — habitats fauniques, versants de collines boisés, etc. — sous-traités aux espaces productifs. Le succès des initiatives tiendrait, dans ces circonstances, dans une création paysagère préalable, c'est-à-dire dans un investissement de

valeur. C'est ce que confirme l'expérience française, au demeurant passablement ancienne (Conan et Favaron, 1997).

CONCLUSION

Le jardin contribue depuis l'Antiquité au façonnement des lieux de la villégiature. Quoique passablement récent, son apport à l'aménagement de l'espace touristique est également significatif. Le jardin n'épuise toutefois pas l'arsenal des moyens mis en œuvre depuis la fin du XVIII^e siècle pour réaliser une quête de nature qui participe de l'un et l'autre phénomène. Le parc, le paysage, la ferme modèle, de même que la campagne et le village patrimonialisés, sont du nombre. Ces représentations de la nature ou d'une certaine harmonie entre l'homme et l'environnement ne produisent cependant pas la valeur des lieux ; ils ajoutent à cette valeur.

L'intensité de ces artificiations *in situ* — les jardins et les grands parcs romantiques — et *in visu* — les paysages, les campagnes et les villages patrimonialisés — n'est toutefois pas constante. Le XIX^e siècle et les trente dernières années ont constitué des temps forts, entrecoupés d'une période au cours de laquelle le territoire a été davantage perçu comme une ressource et un support à un vaste programme d'équipements touristiques. C'est pourquoi certains aménagements réalisent davantage, *a posteriori*, un investissement de valeur dans les formes sensibles de l'œcumène, tandis que d'autres traduisent plutôt une appréciation objective des ressources et des potentiels.

L'engouement actuel pour les jardins, tout comme l'intérêt pour le paysage, la campagne ou le village, ne relèvent donc pas seulement de préoccupations pour la nature et les diverses formes de sa reproduction. Ils s'articulent à un investissement de valeurs dans les formes sensibles de l'établissement. Tous les lieux dotés d'attributs équivalents ou semblablement aménagés ne deviennent toutefois pas des hauts lieux de la villégiature ou du tourisme, des paysages d'intérêt ou des campagnes valorisées. Leur distribution est hétérogène.

Mais cette distribution n'est pas pour autant aléatoire. Elles ne s'explique pas par la « subjectivité » des émergences

paysagères, patrimoniales ou touristiques. Cette distribution est objective, dans la mesure où ce sont les positions qui sont porteuses de valeurs et que la structure de positions — une géographie de formes abstraites signifiantes — est objective.

Les émergences — l'affirmation de sensibilités à l'égard des formes sensibles — sont, de la sorte, contraintes par une structure abstraite de positions. Les mises en valeur concrètes se situent donc en aval de la structuration objective de l'espace géographique. C'est pourquoi nous n'avons pas limité notre réflexion aux attributs spécifiques des jardins, des parcs et des paysages. C'est que leur fonction seconde, c'est-à-dire la réalisation d'un investissement de valeur anthropologique qui fonde une véritable appropriation, est fondatrice. C'est ce qui distingue, au niveau le plus profond, les jardins et les parcs du XIX^e siècle, ainsi que les paysages aujourd'hui mis en réserve, des aménagements réalisés dans le cadre du programme d'équipement du territoire mené par l'État-providence. Les premiers sont consécutifs à une « prise de position » tandis que les seconds signalent un potentiel. Cette différence est fondamentale. Elle rend compte de la pérennité des premiers et de la vulnérabilité des seconds.

Gérard Beaudet est professeur agrégé à l'Institut d'urbanisme et chercheur à la Chaire en paysage et environnement de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal.

Un comité de lecture a lu et accepté ce texte



NOTES

- 1 La construction de la citadelle puis la sauvegarde des ouvrages fortifiés n'auraient également pas répondu d'emblée d'une contrainte militaire. L'une et l'autre interventions ont plutôt consacré la mise en réserve d'un espace investi de valeurs (Noppen et Morisset, 1998b; Pelletier et coll., 1984).
- 2 Pour une mise en perspective du rôle des écrivains et des artistes en Amérique du Nord, on consultera les ouvrages suivants : Auger, 1993 ; Bégin, 1990 ; Booth, 1984 ; Constantinidi, 1977 ; Des Gagniers, 1994 ; Gallant, 1988 ; Grant, 1991 ; Jackson, 1985 ; Lapointe et Montpetit, 1998 ; Lessard, 1998 ; Morisset, 1999 ; Schuyler, 1993 ; Stilgoe, 1988.
- 3 Les trajectoires relient des positions de départ et des positions d'arrivée. Elles sont

polarisantes ou diffusantes et sont corrélées à des classes de mobilité : rassemblement et concentration pour les premières, évasion ou dispersion pour les secondes. Le rassemblement et l'évasion réalisent des actes réfléchis et volontaires d'appropriation ou de renonciation tandis que la concentration et la dispersion traduisent des actions transitives d'attribution ou de dépossession (Desmarais, 1998a).

- 4 La géographie structurale définit l'urbain par l'endorégulation de la mobilité des acteurs et le rural par son exorégulation. Les positions engendrées par le rassemblement et l'évasion sont urbaines tandis que celles associées à la concentration et à la dispersion sont rurales. Il y a donc du rural en ville (ex. les concentrations faubourriennes) et de l'urbain à la campagne (ex. les villégiatures et les banlieues pavillonnaires) (Desmarais, 1998a ; Ritchot, 1986).

BIBLIOGRAPHIE

- Auger, C. (1993), « À la recherche du pittoresque dans l'Estrie », *Cap-aux-Diamants*, 33, p. 59-62.
- Beaudet, G. (1999), « Paysage et investissement de valeur », *Paysage, territoire d'intentions*, sous la direction de P. Poullaouec-Gonidec, M. Gariépy et B. Lassus, L'Harmattan (à paraître).
- Beaudet, G., et S. Gagnon (1999), « Essai d'une géographie structurale du tourisme et de la villégiature : l'exemple du Québec », *L'espace touristique*, sous la direction de N. Cazelais, R. Nadeau et G. Beaudet, Presses de l'Université du Québec (à paraître).
- Bégin, B. (1990), « Québec et Montréal : évolution de l'architecture de paysage », *Continuité*, hors série 1, p. 9-26.
- Bégin, B. (1990) « Les jardins de Métis et les Quatre Vents : dans notre environnement malmené, quelques arpents de grâce », *Continuité*, hors série 1, p. 43-45.
- Belgue, D. (1998), « Le Québec rural : des paysages à vivre », *Continuité*, 78, p. 15-17.
- Bertol Icart, M. (1993), « Urbanisme privé et structuration du tissu urbain par des places publiques : le plan Phillips à Montréal », *Trames*, 7, p. 18-28.
- Boileau, J. (coord.) (1999) « Memphrémagog : des écolos sauvent un boisé », *L'actualité*, 15 mars, p. 10.
- Booth, J.D. (1984), *Les Cantons de la Saint-François*, Musée McCord, Université McGill.
- Bouchard, R. (dir.) (1997), *Rebâtir les campagnes : des villages et des petites villes pour le XXI^e siècle*, Éditions Trois-Pistoles.
- Bourget, C. (1998), « Pour la pérennité de Charlevoix », *Continuité*, 78, p. 27-29.
- Boyer, M. (1996), *L'invention du tourisme*, Découvertes Gallimard.
- Boyer, M. (1990), « Le "Tour, English Style" », *Autrement*, série mutations, 111, p. 174-181.
- Briffaud, S. (1995), « Découverte et représentation d'un paysage : les Pyrénées, du regard à l'image (XVIII^e-XIX^e siècles) », *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, sous la direction de A. Roger, Champ Vallon, p. 224-259.
- Brunon, H. (1997), « Imaginaire du paysage et "villagiatura" dans l'Italie du XVI^e siècle », *Ligeia*, 19-20, p. 57-77.
- Cabot, F.H. (1987), « Les Quatre vents : dans la nature généreuse de Charlevoix, le plus grand jardin privé au Canada », *Continuité*, 36, p. 30-33.
- Cazelais, N. (1996), « Le P'tit train du Nord et ses successeurs », *Téoros*, 15, 1, p. 33-38.
- Conan, M., et J. Favaron (1997), « Comment les villages devinrent des paysages », *Les Annales de la recherche urbaine*, 74, p. 48-58.
- Constantinidi, M. (1977), *Les Laurentides : peintres et paysage*, Gage Publishing/les Éditions internationales Alain Stanké.
- Décarie, J. (1987), « L'archipel après Archipel », *Téoros*, 6, 2, p. 33-34.
- Décarie, J. (1985), « De l'Archipel à l'Archiparc », *Urbanisme*, 209, p. 135-139.
- de Laplante, Jean (1990), *Les parcs de Montréal : des origines à nos jours*, Méridien, histoire urbaine.
- Deschénes, G. (1996), *Histoire de l'horticulture au Québec*, Trécarré.
- Des Gagniers, J. (1994), *Charlevoix, pays enchanté*. Les Presses de l'Université Laval.
- Desmarais, G. (1998a), « Trois concepts-clés pour les modèles morphodynamiques de la ville », *Cahiers de Géographie du Québec*, 42, 117, p. 399-419.
- Desmarais, G. (1998b), *Dynamique du sens*, Septentrion.
- Desmarais, G. (1992), « Des prémisses de la théorie de la forme urbaine au parcours morphogénétique de l'établissement humain », *Cahiers de géographie du Québec*, 36, 98, p. 251-273.
- Desmarais, G., et G. Ritchot (1998), « La dimension morphodynamique des grands établissements humains : l'exemple de Montréal », *Visio*, 2, 2, p. 43-57.
- Domon, G., G. Beaudet, et M. Joly (1999), *Les paysages d'intérêt patrimonial : guide méthodologique de caractérisation, d'évaluation et de gestion*, Conseil de la culture des Laurentides.

- Donadieu, P. (1999), « Campagne urbaines : de la réalité aux symboles », *Paysage, territoire d'intentions*, sous la direction de P. Poullaouec-Gonidec, M. Gariépy et B. Lassus, L'Harmattan (à paraître).
- Donadieu, P. (1997), « Paysage de campagne : du rural à l'urbain », *Ligeia*, 19-20, p. 121-127.
- Donadieu, P., et A. Fleury (1997), « L'agriculture, une nature pour la ville ? » *Les annales de la recherche urbaine*, 74, p. 31-39.
- Dubé, P. (1986), *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*, Les Presses de l'Université Laval.
- Fortier, R. (1996), *Villes industrielles planifiées*, CCA/Boréal.
- Gagnon Pratte, F. (1987), *Maisons de campagne des Montréalais, 1892-1924 : l'architecture des frères Maxwell*, Méridien.
- Gagnon Pratte, F. (1980), *L'architecture et la nature à Québec au dix-neuvième siècle : les villas*, Musée du Québec.
- Gagnon, S. (1998), « De Lower St. Lawrence à Charlevoix : l'émergence d'un haut lieu de villégiature de la bourgeoisie marchande canadienne », *Téoros*, 17, 1, p. 15-22.
- Gallant, D. (1988), *Magog, 1888-1988*, catalogue de l'exposition commémorative à l'occasion du centenaire de la Ville de Magog.
- Geronimi, M. (1996), *Le Vieux-Québec au passé indéfini. Entre patrimoine et tourisme*, Mémoire de maîtrise, Département de géographie, Université Laval.
- Grant, G.M. (1991), *Le Québec pittoresque*, Cahiers du Québec, HMH.
- Guay, L. (1989), *Le cimetière vide*, Mémoire de maîtrise, Département de géographie, Université Laval.
- Guérette, M.C., et P. Hétu (1995), « Le tour du bout du monde : un siècle de tourisme en Gaspésie », *Téoros*, 14, 2, p. 8-11.
- Lachance, M. et coll. (1997), « Les 20 plus beaux villages du Québec », *L'actualité*, 1^{er} mai, p. 16-49.
- Laframboise, Y. (1996), *Villages pittoresques du Québec : guide de charmes et d'attrait*, Les Éditions de l'homme.
- Laflamme, M., et D. Dansereau (1998), « Petite montagne, grand patrimoine : quand la nature résiste », *Continuité*, 78, p. 44-46.
- Laplante, M. (1996a), *L'expérience touristique contemporaine : fondements sociaux et culturels*, Presses de l'Université du Québec.
- Laplante, M. (1996b), « Éléments d'analyse socio-culturelle », *Téoros*, 15, 3, p. 53-55.
- Lapointe, G., et R. Montpetit (1998), *Paul-Émile Borduas, photographe. Un regard sur Percé, été 1938*, Fides.
- Lassus, B. (1994), « L'obligation de l'invention : du paysage aux ambiances successives », *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, sous la direction de A. Berque, Champ Vallon.
- La Calvez, S. (1998), « Ces québécois qui défendent leur très vaste campagne », *Village Magazine*, 34, p. 15-29.
- Lessard, M. (1998), *L'île d'Orléans : aux sources du peuple québécois et de l'Amérique française*, Les Éditions de l'Homme.
- Luginbühl, Y. (1995) « Le paysage rural : la valeur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ? », *La théorie du paysage en France (1975-1994)*, sous la direction de A. Roger, Champ Vallon, p. 313-333.
- Mac Kay, D. (1985), *Anticosti : le paradis retrouvé*, Les Éditions La Presse.
- Marsan, J.C. (1994), *Montréal en évolution : historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, Méridien architecture.
- Martin, P.L., et P. Morisset (1996), *Promenades dans les jardins anciens du Québec*, Boréal/B.L. Éditeur.
- Melançon, Y. (1996), « Du jardin au parc : la nature et les citadins », *Cap-aux-Diamants*, 46, p. 42-45.
- Melançon, Y. (1993), « La constitution de domaines publics : analyse morphologique des parcs à Québec », *Trames*, 7, p. 63-71.
- Mercier, G., et J. Béthemont (dir.) (1998), *La ville en quête de nature*, L'Harmattan.
- Mercier, G. et Y. Melançon (1993), « Un parc dans la ville, 1830-1910 », *Les plaines d'Abraham : le culte de l'idéal*, sous la direction de J. Mathieu, et E. Kedl, Septentrion, p. 173-201.
- Messier, D. (1996), « Les jardins anciens : témoins d'une diversité culturelle », *Cap-aux-Diamants*, 46, p. 37-41.
- Mitchell, B. (dir.) (1990), *Autrement*, hors série 44, « Campagne anglaise ».
- Morisset, L.K. (1999), « Voyage au pays de l'identité : de la définition d'un paysage touristique à la création de la spécificité culturelle canadienne-française », *L'espace touristique*, sous la direction de N. Cazelaïs, R. Nadeau et G. Beaudet, Presses de l'Université du Québec (à paraître).
- Noppen, L., et L.K. Morisset (1998a), « L'urbanisme végétal : de l'usage historique et postmoderne », *La ville en quête de nature*, sous la direction de G. Mercier, et J. Béthemont, Septentrion, p. 211-237.
- Noppen, L., et L.K. Morisset (1998b), *Québec de roc et de pierres : la capitale en architecture*, Éditions multimondes/Commission de la capitale nationale du Québec.
- Pelletier, P., C. Vallée-Tremblay, et R. Malo (1984), « La fonction symbolique des ouvrages fortifiés du Vieux-Québec », *Cahiers du Centre de recherches en aménagement et en développement*, vol. 8, no 4.
- Poullaouec-Gonidec, P. (1996), « Le projet de paysage de Verchères », *ARQ*, 90, p. 15-17.
- Rémillard, F., et B. Merrett (1986), *Demeures bourgeoises de Montréal : le Mille Carré doré, 1850-1930*, Le Méridien.
- Ritchot, G. (1989), « Le mont Royal en tant que forme urbaine : un espace sélectif », *Trames*, 2, 1, p. 30-35.
- Ritchot, G. (1998), « La ville en quête de valeur et le fantasme de la nature », *La ville en quête de nature*, sous la direction de G. Mercier, et J. Béthemont, Septentrion, p. 65-73.
- Ritchot, G. (1985), « Prémisses d'une théorie de la forme urbaine », *Forme urbaine et pratique sociale*, sous la direction de G. Ritchot et C. Feltz, Le Préambule/Éditions Ciaco, p. 23-65.
- Roger, A. (1997), *Court traité du paysage*, Gallimard.
- Routaboule, D. (1990), « La composition dans les parcs : d'hier à demain », *Continuité*, hors série 1, p. 29-33.
- Stewart, J. (1987), « L'art des jardins : trois siècles d'une tradition qui nous a légué un héritage inestimable », *Continuité*, 36, p. 37-40.
- Trépanier, P. (1987), « Les jardins de Métis : sur la route de la Gaspésie, une promenade haute en couleur », *Continuité*, 36, p. 34-36.
- Schuyler, D. (1993), *The New Urban Landscape : the Redefinition of City Form in Nineteenth-Century America*, The Johns Hopkins University Press.
- Stilgoe, J.R. (1988), *Borderland. Origins of the American Suburb, 1820-1939*, Yale University Press.
- Titley, L. (1996), « Tremblant : la renaissance d'une destination de villégiature de calibre international », *Téoros*, 15, 1, p. 30-32.
- Turenne, M. (1997), « Mont-Tremblant : le gros train du Nord », *L'actualité*, p. 26-28.
- Vachon, B. (Dir.) (1991), *Le Québec rural dans tous ses états*, Boréal.
- Van Zuylen, G. (1997), *Tous les jardins du monde*, Découvertes Gallimard.
- Vastel, M. (1999), « Le secret de Paul Desmarais », *L'actualité*, 15 mars, p. 28-36.